

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00184 Numéro SIREN : 330 783 002 Nom ou dénomination : Etablissements Paul SERGEANT
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2020 sous le numéro de dépôt B2020/001298

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AMIENS

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/001298**
n° de gestion : **1984B00184**
n° SIREN : **330 783 002 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 24/04/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

Etablissements Paul SERGEANT - Société par actions simplifiée
449 rue de Verdun 80000 Amiens -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

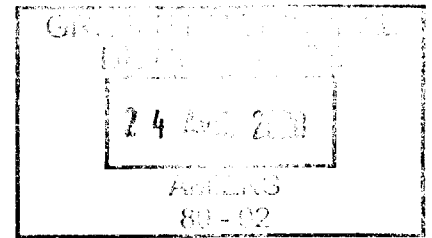
Dépôt des comptes annuels



422563

ETABLISSEMENTS Paul SERGEANT

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 600 000 Euros**



Siège social : 449, rue de Verdun - 80000 - AMIENS

R.C.S. AMIENS 330 783 002

**RESOLUTION D'AFFECTATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2020**

**DEUXIEME RESOLUTION
AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 784 023,07 Euros de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice
formant un bénéfice distribuable de 784 023,07 Euros
- En distribution de dividendes pour 600 000 Euros
- Le solde au poste "Autres Réserves" 184 023,07 Euros

Le dividende se trouve ainsi fixé à 100 Euros pour chacune des 6000 actions composant le capital social, donnant lieu à un revenu à déclarer de 100 Euros par action.

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option expresse et irrévocable pour le barème progressif de l'Impôt sur le Revenu, au moment du dépôt de la déclaration de ses revenus.

Ce dividende sera mis en paiement, à la diligence du Président, au plus tôt à l'issue de la présente Assemblée et au plus tard dans les neuf mois de la clôture de l'exercice social.

Conformément à la loi, il est rappelé que le montant du dividende mis en paiement au titre des trois exercices précédents, celui des revenus distribués éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts et celui des revenus non éligibles à cette réfaction ont été les suivants :

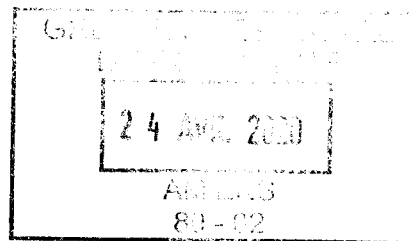
EXERCICES	Revenus distribués	Eligibles à la réfaction mentionnée à l'art.158-3 du CGI	Non éligibles à la réfaction mentionnée à l'art.158-3 du CGI
2015/2016	450 000 €	14 287 €	427 500 €
2016/2017	2 004 000 €	100 200 €	1 903 800 €
2017/2018	654 000 €	32 700 €	621 300 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CERTIFIE EXACT

**La Présidente
La société BMH
Représentée par Alain SERGEANT**





Paul SERGEANT

449 Rue de Verdun

80017 AMIENS CEDEX

Exercice clos le : 30 septembre 2019

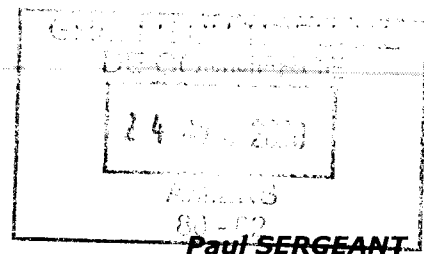
VDB

S.A.S. D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
15, Avenue Paul Claudel - 80480 DURY
Tél. 03 22 53 45 00 - Télécopie 03 22 95 69 43
E-mail : vdb@vdbassociates.fr
Capital social de 250.000 €
R.C.S. Amiens B 581 720 729
N° TVA : FR 85581720729

BILAN - ACTIF

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

Signature



Du 01/10/2018 au 30/09/2019

ACTIF

	Valeurs au 30/09/19			% de	Valeurs au		% de
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes	l'actif	30/09/18		l'actif
Capital souscrit non appelé							
ACTIF IMMOBILISÉ							
Immobilisations incorporelles				3			3
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires	73 493	67 644	5 848		4 401		
Fonds commercial (1)	433 717		433 717		433 717		
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles				8			9
Terrains							
Constructions	676 597	501 995	174 602		205 522		
Installations tech., matériel & outillages	1 572 479	1 286 269	286 209		292 494		
Autres immobilisations corporelles	2 275 771	1 719 617	556 154		632 308		
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes	60 221		60 221		60 221		
Immobilisations financières (2)				2			2
Participations	20 719		20 719		20 719		
Créances rattachées à des participations	230 014		230 014		195 841		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés	28 115		28 115		28 175		
Prêts							
Autres immobilisations financières	14 004		14 004		14 004		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	5 385 131	3 575 526	1 809 605	14	1 887 402		14
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours				17			18
Matières premières et autres appro	51 204		51 204		50 862		
En-cours de production (biens et services)							
Produits intermédiaires et finis	58 971	5 897	53 074		61 167		
Marchandises	2 245 561	73 860	2 171 701		2 209 626		
Avances et acomptes versés sur commandes	700 250		700 250	5	565 905		4
Créances				36			38
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	4 473 217	117 801	4 355 415		4 646 700		
Autres créances (3)	349 368		349 368		306 883		
Capital souscrit - appelé non versé							
Valeurs mobilières de placement				6			6
Actions propres							
Autres titres	724 525		724 525		821 008		
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	2 867 124		2 867 124	22	2 478 898		19
Charges constatées d'avance (3)	34 608		34 608		27 200		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	11 504 827	197 558	11 307 269	86	11 168 249		86
Charges à répartir sur plusieurs exercices							
Primes de remboursement des emprunts							
Ecarts de conversion actif							
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	16 889 957	3 773 084	13 116 873	100	13 055 651		100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

PASSIF

	Valeurs au 30/09/19	% du passif	Valeurs au 30/09/18	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 600 000)	600 000	5	600 000	5
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		42		39
Réserve légale	60 000		60 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	5 451 107		5 029 575	
Report à nouveau	885 819	7	885 819	7
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	784 023	6	1 075 531	8
SITUATION NETTE	7 780 948	59	7 650 925	59
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	32 819		45 751	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7 813 767	60	7 696 676	59
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	306 043	2	484 489	4
Emprunts et dettes financières diverses (3)	81 204	1	99 605	1
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 220 954	32	4 014 809	31
Dettes fiscales et sociales	694 905	5	750 819	6
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes			9 254	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	5 303 106	40	5 358 976	41
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	13 116 873	100	13 055 651	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

134 217

5 168 889

305 953

5 053 023

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

	Du 01/10/18 Au 30/09/19	% CA	Du 01/10/17 Au 30/09/18	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	15 770 726	70	16 380 744	68	-610 017	-4
Production vendue (biens et services)	6 835 079	30	7 656 402	32	-821 323	-11
Montant net du chiffre d'affaires	22 605 805	100	24 037 146	100	-1 431 340	-6
Production stockée	-8 992		-1 596		-7 396	463
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	189 359	1	209 328	1	-19 970	-10
Autres produits	5 372		6 925		-1 553	-22
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	22 791 545	101	24 251 803	101	-1 460 258	-6
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	11 655 012	52	12 100 385	50	-445 373	-4
Variation de stocks	45 967		90 773		-44 806	-49
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 631 069	16	4 014 546	17	-383 477	-10
Variation de stocks	-341		944		-1 285	-136
Autres achats et charges externes	3 609 500	16	3 703 360	15	-93 860	-3
Impôts, taxes et versements assimilés	128 318	1	164 572	1	-36 254	-22
Salaires et traitements	1 651 847	7	1 529 613	6	122 234	8
Charges sociales	590 972	3	619 917	3	-28 945	-5
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	269 090	1	247 581	1	21 509	9
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	15 402		162 208	1	-146 806	-91
Dotations aux provisions						
Autres charges	118 377	1	121 788	1	-3 411	-3
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	21 715 212	96	22 755 686	95	-1 040 473	-5
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 076 332	5	1 496 117	6	-419 785	-28
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

	Du 01/10/18 Au 30/09/19	% CA	Du 01/10/17 Au 30/09/18	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)	34 173		33 073		1 101	3
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	19 127		14 370		4 757	33
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	53 300		47 443		5 857	12
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	3 185		3 285		-100	-3
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	3 185		3 285		-100	-3
RÉSULTAT FINANCIER	50 115		44 158		5 957	13
RÉSULTAT COURANT avant impôts	1 126 447	5	1 540 275	6	-413 828	-27
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	20 000				20 000	
Sur opérations en capital	23 840		1 199		22 641	
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges	12 982		13 903		-921	-7
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	56 822		15 102		41 720	276
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	1 181		9 885		-8 704	-88
Sur opérations en capital	25 036		1 293		23 743	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.	2 905		207		2 698	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 122		11 385		17 737	156
RESULTAT EXCEPTIONNEL	27 700		3 717		23 983	645
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	370 124	2	468 461	2	-98 337	-21
TOTAL DES PRODUITS	22 901 666	101	24 314 348	101	-1 412 681	-6
TOTAL DES CHARGES	22 117 643	98	23 238 817	97	-1 121 173	-5
Bénéfice ou Perte	784 023	3	1 075 531	4	-291 508	-27

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2015-06 du 23 novembre 2015.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

L'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 25 ans
- Installations techniques	5 à 12 ans
- Matériel de transport	4 à 8 ans
- Matériel de bureau et informa	3 ans
- Mobilier de bureau	10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

CADRE A			IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions		
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL	504 652		2 558	
	Terrains						
		Sur sol propre					
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui		676 597			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			1 542 806		67 287	
		Inst. générales, agencts & aménagts divers		383 913		7 270	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		1 716 903		107 067	
		Matériel de bureau & mobilier informatique		157 858		889	
		Emballages récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
		TOTAL		4 478 077		182 513	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations			39 925			
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			15 838			
			TOTAL		55 764		
			TOTAL GENERAL	5 038 492		185 071	
CADRE B			IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.		TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL			507 210	
	Terrains						
		Sur sol propre					
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui				676 597	
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			37 614		1 572 479	
		Inst. gal. agen. amé. divers		31 800		359 383	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		51 333		1 772 636	
		Mat. bureau, inform., mobilier		14 995		143 752	
		Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
		TOTAL		135 742		4 524 847	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations					39 925	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières					15 838	
			TOTAL				55 764
			TOTAL GENERAL	135 742		5 087 821	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

APPROCHE PAR COMPOSANTS

Conformément à l'article 322-3 du PCG, des composants de "première catégorie" ont été identifiées sur les matériels de transport en ce qui concerne les pneumatiques des matériels roulants qui doivent faire l'objet d'un remplacement à intervalles réguliers et suivent un plan d'amortissement de 2 ans linéaire.

Il n'a pas été identifiée de composants pour les autres immobilisations

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	66 538	1 107		67 644
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui	471 080	30 915		501 995
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		1 250 678	73 205	37 614	1 286 269
	Inst. générales agencem. amén.	275 327	12 064	31 800	255 591
Autres immob. corporelles	Matériel de transport	1 199 907	149 700	26 297	1 323 311
	Mat. bureau et informatiq., mob.	153 612	2 099	14 995	140 716
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	3 350 605	267 983	110 706	3 507 882
	TOTAL GENERAL	3 417 143	269 090	110 706	3 575 526

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS		DOTATIONS			REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
AMORTISSABLES	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage		69			204		-135
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL		69			204		-135
Frais d'acquisition de titres de participations		50					50
TOTAL GÉNÉRAL		119			204		-85
Total général non ventilé			119			204	-85

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL				

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

Règlement 2015-06 : dépréciation du fonds de commerce:

Selon le Le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015, il a été mis en place des tests de valorisation du fonds de commerce.

Le rapprochement de la rentabilité de l'activité et de la valeur activé du fonds de commerce, met en évidence la non nécessité de déprécier le fonds de commerce.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires	45 751	50	12 982	32 819
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL		45 751	50	12 982	32 819
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours	88 698		8 941	79 757
Provisions pour dépréciation	Sur comptes clients	258 534	15 402	156 135	117 801
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL		347 232	15 402	165 076	197 558
TOTAL GÉNÉRAL		392 983	15 452	178 058	230 377
Dont provisions pour pertes à terminaison					
			- d'exploitation	15 402	165 076
Dont dotations & reprises					
			- financières		
			- exceptionnelles	50	12 982
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

CRÉDIT-BAIL

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

CRÉDIT-BAIL

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobs corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				

	REDEVANCES PAYÉES		
	Cumuls exercice antérieurs	Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Inst. matériels et outillages			
Autres immobs. corporelles			
Immobilisations en cours			
TOTAL			

	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs. incorpor.								
Terrains								
Constructions								
Inst. matériels, outillages								
Autres immobs. corpor.								
Immobilisations en cours								
TOTAL								

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
MOREUIL MATERIAUX - ZI de l'Espinoy MOREUIL 80110 - 37	50 000	720 228	100.00	51 428
HOUDARD - 34, rue Sylvain LENGLET 80440 BLANGY TRONV	1 524	95 605	98.00	23 339
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
SERGEANT - 449, rue de Verdun Amiens 80000 - 34414993	6 098	198 201	25.00	38 355
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)

1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)

MOREUIL MATERIAUX - ZI de l'Espinoy MOREUIL 80110 - 37765334000010

HOUDARD - 34, rue SYLVAIN LENGLET 80440 BLANGY TRONVILLE - 35404651800016

2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

SERGEANT - 449, rue de Verdun Amiens 80000 - 34414993500019

Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
50 000	666 625	100.00	1	1		2 052 633	51 428	
1 524	72 265	98.00	1 494	1 494		24 957	23 339	22 872
6 098	159 846	25.00	1 524	1 524		38 987	38 355	9 589

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
- (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
- (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
- (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
- (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
- (6) Dans la monnaie locale d'opération.
- (7) En euros lorsque l'entité utilisera pour présenter ses comptes
- (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
- (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
- (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avoirs donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
Filiales et participations (1)										

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au § A :
- a. Filiales françaises

b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au § A :
- a. Dans des sociétés françaises

b. Dans des sociétés étrangères

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité utilisera pour présenter ses comptes.

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ÉTAT DES STOCKS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	2 291 528		45 967	2 245 561
Matières premières	50 862	341		51 204
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits	67 963		8 992	58 971
TOTAL	2 410 353	341	54 959	2 355 736

ACTIF CIRCULANT

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	230 014		230 014
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	14 004		14 004
	Clients douteux ou litigieux	140 184	140 184	
	Autres créances clients	4 333 033	4 333 033	
ACTIF CIRCULANT	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 593	10 593	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	152 859	152 859	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques	60 863	60 863	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	1	1	
	Groupe et associés (2)	327 965	327 965	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	-202 913	-202 913	
	Charges constatées d'avance	34 608	34 608	
TOTAUX		5 101 211	4 857 193	244 019
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Créances rattachées à des participations

Autres immobilisations financières

Créances clients et comptes rattachés

Autres créances

Disponibilités

165 240

71 456

24 525

TOTAL

261 221

CAPITAUX PROPRES

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)

Report à nouveau de l'exercice précédent	885 819
Résultat de l'exercice précédent	1 075 531
Prélèvements sur les réserves (à détailler)	
Total des prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	1 961 350
Affectations aux réserves	
- Réserves légales	
- Autres réserves	
Dividendes	654 000
Autres répartitions	1 307 350
Report à nouveau	
TOTAL DES AFFECTATIONS	1 961 350

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	306 043	171 826	134 217	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	31 500	31 500		
Fournisseurs & comptes rattachés	4 220 954	4 220 954		
Personnel & comptes rattachés	220 553	220 553		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	219 351	219 351		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	227 732	227 732		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	27 269	27 269		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	49 704	49 704		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	5 303 106	5 168 889	134 217	
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.	178 394			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	91
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	255 954
Dettes fiscales et sociales	350 077
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	606 121

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2019, le CICE s'élève à 19 623 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

Nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers :

- Investissement matériel
- Formation aux salariés

ENGAGEMENTS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les indemnités de fin de carrières sont gérées par un organisme extérieur. Le solde du contrat chez Axa est de 164 614 euros

Le montant des IFC calculés est de 226 758.42 euros selon la méthode suivante:

- Droits accumulés avec la projection salariale (progression de 2%)
- Rotation lente
- Taux d'actualisation retenu 2.5%

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	15 800	15 800
TOTAL	15 800	15 800

LES EFFECTIFS

Paul SERGEANT

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

LES EFFECTIFS

	30/09/2019	30/09/2018
Personnel salarié :	47	47
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	47	47
Ouvriers		

RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Paul SERGEANT

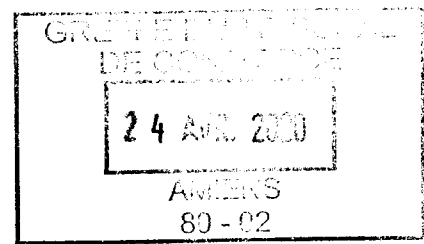
Du 01/10/2018 au 30/09/2019

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 10/18 au 09/19	Exercice 10/17 au 09/18	Exercice 10/16 au 09/17	Exercice 10/15 au 09/16	Exercice N-4
<u>I - Capital en fin d'exercice</u>					
- Capital social	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
- Nombre des actions ordinaires existantes (A)	6 000		6 000	6 000	6 000
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
- Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
<u>II - Opérations et résultat de l'exercice</u>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	22 605 805	24 037 146	22 505 550	9 896 648	
- Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions.....	1 263 486	1 795 670	1 127 162	1 671 567	720 697
- Impôts sur les bénéfices	370 124	468 461	342 073	458 168	296 022
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat net (C)	784 023	1 075 531	771 421	665 740	
- Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	109 338	251 678	13 667	216 365	-238 878
- Résultat distribué (D)	654 000		450 000	450 000	504 000
<u>III - Résultat par action</u>					
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (B) / (A)	210.58		187.86	278.59	120.12
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	148.89		130.85	147.02	-39.81
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (C) / (A)	130.67		128.57	110.96	
- Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)	109.00		75.00	75.00	84.00
<u>IV - Personnel</u>					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	47	47	47		
- Montant de la masse salariale de l'exercice	1 651 847	1 529 613	1 548 301	1 484 839	1 543 207
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	590 972	619 917	706 560	721 872	863 417

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

MARC GERNEZ

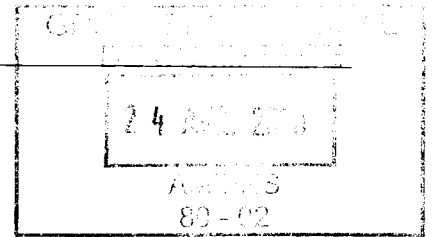
COMMISSAIRE AUX COMPTES



Etablissements Paul SERGEANT

449, rue de VERDUN
80000 AMIENS

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2019***



Etablissements Paul SERGEANT S.AS
449, rue de Verdun
80000 AMIENS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2019

Aux associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société Etablissements Paul SERGEANT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'MG' or similar initials.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - LA JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, des informations fournies en annexe et le caractère raisonnable des estimations retenues.

MARC GERNEZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

La Société a notamment inscrit à son bilan des Créances clients pour un montant net de 4 355 415 €. La note de l'annexe en page 12 sur les créances et dettes explicite les modalités dévaluation retenues par la Société. J'ai procédé à l'appréciation de l'évaluation des créances clients sur la base des informations disponibles ce jour et j'ai mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'absence de risque significatif relatif au recouvrement desdites créances. Ces travaux m'ont permis de valider l'approche retenue par la Société.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

3/5



VI - RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

MARC GERNEZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 24 mars 2020

Le commissaire aux comptes



Marc GERNEZ

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

5/5